



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

**Monsieur Pierre GRAMEGNA**  
Ministre des Finances

**L-2931 LUXEMBOURG**

N/réf. : CSL-2020-55-SH/NF

Luxembourg, le 24 avril 2020

Concerne : Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Monsieur le Ministre,

Par lettre en date du 30 mars 2020, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés relatif au projet de loi sous rubrique.

Veuillez noter que ce projet n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés.

Sylvain HOFFMANN  
Directeur

Nora BACK  
Présidente

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg  
T +352 27 494 200  
csl@csl.lu www.csl.lu